

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 14 OCTOBRE 2014 À 20H15

PROCES-VERBAL No 319

Présents	Mmes Laure BOVY, Marie-Pierre JAQUIER, Murielle RAMU et Anne ZOLLER, MM. Claude-Alain BURNAND, François POTTU, président, Albert SCHILPF, Philippe VASEY et Pierre-Yves ZUMBACH
Excusés	Mmes Sophie DUGERDIL et Anne GROS, MM. Sébastien BECK et Steve ROTH LISBERGER
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Isabelle GUYOT et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

M. Pottu, président, ouvre la séance et salue l'assemblée. Il excuse Mme Gros, Mme Dugerdil, M. Röthlisberger et M. Beck.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 9 septembre 2014
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Rapport de la séance des commissions « sociale, culture et jeunesse » et « manifestations » du 23 juin 2014
5. Rapport de la séance des commissions « sociale, culture et jeunesse » et « manifestation » du 24 septembre 2014
6. Rapport de la commission « bâtiments » du 3 septembre 2014
7. Révision préavis communal du PLQ « plan du Rhône » - volet renaturation
8. Nomination des présidents et vice-présidents du local de vote pour 2015
9. Présentation du budget 2015
10. Propositions individuelles

1) Approbation du procès-verbal n° 318 du 9 septembre 2014

M. Pottu donne lecture des pages 1772 à 1788.

Mme Guyot note que Mme Gros a dû parler du *mardi* et non du mercredi concernant le restaurant scolaire en page 1777.

Mme Bovy note que ce n'est pas la bonne version de la résolution qui a été retranscrite en page 1778. Il manque en effet les termes « et viticoles » : « Attendu que le maintien d'activités *artisanales, agricoles et viticoles* dans les villages implique l'attribution d'un degré de sensibilité III ; » ;

Mme Bovy constate, en page 1780, qu'il manque le degré de sensibilité à la deuxième ligne et que le quatrième paragraphe ne correspond pas à ce qui a été voté. Il faut également ajouter « *et viticoles* » au sixième paragraphe : « De façon à ce que ces degrés de sensibilité soient fixés conformément aux vœux des communes, pour permettre à ces communes de garder leur village vivant, sans pénaliser les *activités artisanales, agricoles ou viticoles* qui s'y déroulent, par une même résolution déposée dans les 5 communes il est demandé au Conseil d'État d'attribuer à leur village des degrés de sensibilité III ».

M. Schlipf corrige son intervention en page 1781. Il a dit qu'il est « *favorable à la rencontre relative à la fusion* » et non qu'il est partisan de la fusion. Dans ce même paragraphe, il y a également un « ont » de trop.

M. Vasey suggère également de supprimer la dernière phrase de cette intervention de M. Schlipf étant donné qu'elle répète ce qui est dit au début.

Mme Bovy note que « M. Duchêne rappelle que les commissions ne peuvent être modifiées avant la prochaine législature » en page 1787. Elle se demande si M. Duchêne voulait parler de la composition des commissions.

M. Duchêne précise que le nom des commissions ne peut être modifié durant la législature.

M. Zumbach ajoute que cette intervention faisait suite à la remarque sur le fait que les commissions « sociale, culture et jeunesse » et « fêtes et manifestations » se réunissaient souvent ensemble.

Mme Zoller relève qu'il faut corriger l'intervention de Mme Gros en page 1787 : « **Mme Gros** se demande s'il ne serait **pas** préférable de reporter la séance à janvier prochain ».

Le procès-verbal n° 318 du 9 septembre 2014 est accepté à l'unanimité.

2) Communications du bureau du Conseil municipal

- **M. Pottu** indique que la séance du mois de décembre 2014 du Conseil municipal doit être déplacée car il y a une manifestation avec des enfants à cette date. Elle aura donc lieu le **jeudi 11 décembre 2014**.
- **Le mercredi 5 novembre 2014** aura lieu la séance de discussion avec Russin sur la fusion (à 19h00).
- **Le samedi 8 novembre 2014** aura lieu le repas des aînés à la salle des Fêtes au château.
- **Le dimanche 9 novembre 2014**, les conseillers municipaux pourront aller voir la Revue.
- **M. Pottu** fait savoir que le premier tour des élections municipales aura lieu le 19 avril 2015. Cela signifie que les listes doivent être rendues au mois de février 2015. **M. Pottu** propose aux conseillers municipaux de présenter leur position à ce sujet.

M. Zumbach fait savoir que, après seize ans au Conseil municipal et vu ses nouvelles tâches au FC Donzelle, il ne se représentera pas.

Mme Ramu se représentera au Conseil municipal.

Mme Zoller se représentera également.

M. Vasey se représentera également.

M. Burnand n'est pas encore certain de sa réponse.

M. Schlipf ne sait pas encore.

Mme Bovy pense qu'elle se représentera, si tout va bien.

Mme Jaquier se représentera, si la vox populi veut bien d'elle.

M. Pottu se représentera aussi.

Mme Guyot choisira définitivement en fin d'année pour des raisons professionnelles.

M. Carrara reporte aussi sa décision, mais elle devrait être favorable.

M. Duchêne donnera également sa décision ultérieurement.

- **M. Pottu** résume la visite du 20 septembre 2014 à la commune de Jussy. La délégation de Dardagny a été très bien accueillie à la mairie par le Maire et les conseillers municipaux de Jussy. Elle a vu une présentation de la commune et a reçu une documentation sur celle-ci (aide-mémoire, cartes géographiques, etc.). **M. Pottu** pense d'ailleurs que Dardagny peut en prendre exemple. Au niveau du budget, il faut savoir que Jussy a un million de francs de plus que Dardagny mais il faut préciser que la commune a un ou deux très bons contribuables. Les conseillers municipaux ont également vu que toute la mairie a été rénovée. La délégation est ensuite allée à l'école d'ingénieurs de Lullier où un magasin de vente était inauguré, une ouverture qui a d'ailleurs fait un peu jaser avec les commerçants du village. Ensuite, le repas a eu lieu dans un restaurant de la commune, ce qui a été l'occasion de pouvoir poursuivre la discussion avec les conseillers municipaux et le maire jusserands. En résumé, cette visite était très instructive et riche en idées.

M. Carrara signale que le local de la Poste a été intégré à la mairie et un employé communal y travaille à mi-temps. Pour l'auberge communale, la situation n'est pas la même qu'à Dardagny, mais l'échange a été constructif. **M. Carrara** note enfin que le secrétaire communal n'effectue pas tout à fait les mêmes tâches qu'à Dardagny puisqu'il ne s'occupe, par exemple, pas de la comptabilité ni de la taxe professionnelle.

Mme Zoller confirme que la journée à Jussy a été très plaisante. Il serait donc sympa de leur rendre la pareille avant la fin de la législature.

3) Communications et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** constate que la commission des bâtiments et emplacements aura du travail ces prochains temps. Il a demandé à M. Pottu de fournir à la Mairie une liste de trois entreprises paysagistes qui s'occupent de cimetières. En effet, la commune devra peut-être construire un columbarium. Il faut se rappeler que, d'ici deux ans, la commune accueillera un EMS de 92 lits et cela pourra avoir des conséquences sur l'utilisation du cimetière. À titre d'exemple, l'EMS du Nant d'Avril, dont la taille est de 45 lits, connaît entre 15 et 20 décès par année, même si tous ne souhaitent pas nécessairement être enterrés à Satigny. **M. Duchêne** considère qu'il faut réfléchir à cette question. Dans ce sens, il faudra certainement prévoir que la commission des bâtiments et emplacements aille voir ce qui se fait dans les cimetières de quelques communes.

M. Burnand pense qu'il serait utile de savoir quelle proportion de personnes décédées à l'EMS du Nant d'Avril est enterrée dans la commune de Satigny.

Mme Guyot posera la question au conseil de fondation.

M. Vasey estime qu'il faut évaluer le projet avant de demander des prix. **M. Duchêne** confirme qu'il faut d'abord savoir ce que veut la commune avant de demander des offres.

M. Pottu signale qu'il a réalisé un columbarium à Bernex. Par ailleurs, il pense que c'est bien d'en prévoir un, car les gens sont toujours plus enclins à se faire incinérer.

Mme Jaquier se demande si toute personne peut être enterrée dans le cimetière communal, même si elle n'habitait pas la commune.

M. Duchêne répond que cela est possible, mais l'ensevelissement est alors facturé. Cela étant, le cimetière de Malval est réservé aux habitants de Malval, des Baillets et d'Essertines.

- **M. Duchêne** distribue un courrier de M. Terrier. Il faudra donc que la commission des bâtiments et emplacement se réunisse pour discuter sur ce point. **M. Duchêne** a pu parler à M. Terrier par téléphone et celui-ci souhaite obtenir une réponse pour la fin octobre 2014. Il lui a répondu qu'il restait libre de vendre, mais que la commune ne pourrait pas lui donner de réponse tout de suite.

M. Duchêne transmet également un courrier de l'école hôtelière de Genève. La prestation des élèves est gratuite, mais pas les études réalisées par un architecte, un ingénieur, etc. Cela représenterait ainsi un coût d'environ Fr. 20'000.-.

M. Duchêne propose aux conseillers municipaux de réfléchir à ces deux missives et d'en discuter en commission. Ensuite, il faudra savoir si le Conseil municipal veut faire cette étude sur la viabilité de l'auberge. D'ailleurs, lors du premier contact, l'école hôtelière a dit que, pour avoir quelque chose de bien, il ne faudrait conserver que les quatre murs de l'auberge. Ils ont également évoqué la possibilité que le futur gérant fasse le traiteur avec les salles communales, etc. En attendant que les conseillers municipaux approfondissent leurs réflexions, la mairie demandera à ces gens de patienter.

Mme Ramu note que le Conseil municipal avait considéré qu'il était important de garder l'auberge. Concernant les travaux à réaliser, il faut voir quelles sont les conditions, mais il ne semblait pas forcément urgent de les réaliser.

Mme Zoller aimerait s'assurer que cela ne pose pas de problème financier si la commune choisit éventuellement de payer les prestations de l'école hôtelière.

M. Duchêne confirme que la commune dispose d'un budget à cet effet.

- **M. Duchêne** résume la séance, concernant l'attribution du degré de sensibilité au bruit, qui s'est déroulée avec le conseiller d'État Hodgers. Si les conseillers municipaux y sont favorables, le Conseil municipal prendra une résolution, même si la commune n'en aura certainement pas besoin. En effet, des processus de modification de zone et de modification de règlement ont maintenant été lancés. Cela va ensuite prendre un certain temps pour aboutir (en général deux ans pour une modification de zone). Il faut également savoir que les cinq communes concernées ont dit qu'elles étaient d'accord avec ces propositions.

M. Duchêne explique que, si le Grand Conseil y est favorable, le projet de loi va modifier la loi d'application de la LaLAT (loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire) afin le DS III soit applicable sur la zone 4B protégée du village de Dardagny avec possibilité d'avoir des activités artisanales, viticoles et agricoles.

Mme Bovy comprend que la modification de zone est couplée avec l'attribution du degré de sensibilité au bruit. **M. Duchêne** confirme les propos de Mme Bovy. De plus, les communes qui ne le voudront pas, pourront rester telle quelle.

M. Vasey aimerait des précisions sur les modifications de zone prévues.

M. Duchêne indique que Dardagny est actuellement en zone 4B où il ne peut y avoir que de l'habitation en villas. Le Grand Conseil va changer le règlement pour dire que cette zone peut aussi avoir une attribution viticole et agricole.

Mme Bovy souhaite savoir quel règlement va changer. **M. Duchêne** répond que c'est le règlement de la LaLAT.

- **M. Duchêne** indique que la Mairie a reçu le devis pour la barrière de Chalamont, mais celui-ci n'est pas satisfaisant. En effet, il est difficile de mettre une seule barrière à cet endroit, car l'espace est de six mètres. Il faudrait donc prévoir deux barrières qui pourraient être ôtées à l'aide d'une clé afin de permettre le passage. Toutefois, il est apparu

récemment dans la presse que certaines personnes s'amuse à casser les barrières douanières. Dans un tel contexte, on peut s'interroger sur la pertinence d'en installer une. Il laissera la commission des routes juger de la suite à donner.

M. Pottu se demande s'il serait possible de mettre des blocs de pierre.

M. Duchêne indique que ce n'est pas possible, car M. Nicolas Bonnet, propriétaire de la vigne sur la parcelle adjacente n° 422, a besoin de six mètres pour passer avec ses enjambeurs.

Mme Ramu aimerait que l'on rappelle aux conseillers municipaux la raison pour laquelle il faut installer ces barrières. **M. Duchêne** répond que cela vient d'une demande des viticulteurs car les véhicules roulent trop vite alors que c'est une route réservée pour les véhicules agricoles.

- Une séance intéressante s'est déroulée avec Pro Natura. Cela a été l'occasion d'apprendre qu'ils ont reçu l'autorisation de construire le 15 septembre 2014 et que les travaux devraient bientôt commencer. Ainsi, l'ouverture est toujours prévue au printemps 2015 pour la première étape. Il y a également eu une séance avec la DGT afin de pouvoir limiter la vitesse devant le restaurant, ce qui est très compliqué.
- Une verrée aura lieu le 27 octobre 2014 pour l'inauguration du PNI.
- Le 13 novembre 2014 aura lieu une séance publique avec les CFF et la DGT au sujet de la nouvelle gare et de la ligne Cornavin-La Plaine. Un tous-ménages sera distribué par la Mairie.
- Le 15 janvier 2015, le Maire présentera son rapport de fin de législature. À cette occasion, les candidats pourront également se présenter.
- La séance d'installation du Conseil municipal pour la prochaine législature aura lieu le mardi 2 juin 2015 à 18h30. Elle sera présidée par le doyen ou la doyenne d'âge.
- L'élection des Conseils municipaux et le premier tour de l'élection des exécutifs communaux aura lieu le 19 avril 2015 et le second tour de l'élection des exécutifs communaux, le 10 mai 2014.
- La Fondation pour Genève a prévu, dans le cadre de GE200.CH, qu'un bus ira parcourir toute la Suisse sur le thème de « Genève à la rencontre des Suisses ». Les Mairies peuvent ainsi s'inscrire pour une étape. **M. Duchêne** a mis Appenzell comme premier choix puisqu'il a passé cinq ans de sa vie là-bas. Les habitants intéressés – ce n'est pas limité aux conseillers municipaux – peuvent participer à la délégation dardagnienne. La date de ce déplacement dépendra toutefois de la destination pour laquelle Dardagny sera retenue : Appenzell : 28 mai 2015, Bulle : le 20 juin 2015, La Chaux-de-Fonds : lundi 22 juin 2015.
- **M. Carrara** a participé à la séance sur le Noctambus à Saint-Genis-Pouilly. Par contre, il n'y avait aucun représentant de la commune de Saint-Genis-Pouilly. Cela étant, il apparaît que les Noctambus rencontrent quelques soucis d'incivilités, notamment du côté français. **M. Carrara** a également interrogé de jeunes utilisateurs du Noctambus qui lui ont dit que le premier bus de 1h45 est un peu tôt pour rentrer à Dardagny. Le bus suivant est à 3h00, mais il ne va que jusqu'à Vernier. Dès lors, **M. Carrara** a demandé s'il ne serait pas possible d'inverser la destination de ces deux bus. Cette possibilité est envisageable, mais elle ne pourra en tout cas pas être mise en œuvre cette année.
- Il a été décidé de donner suite au devis réalisé il y a deux ans et d'aller de l'avant avec la remise en état du mur du cimetière. M. Béchaz a ainsi commencé les travaux lundi.

- Par rapport à la séance de coordination du plan du Rhône du 29 septembre 2014, il faut encore réaliser le procès-verbal de celle-ci. Une séance de la commission bâtiments et emplacement doit également être agendée.

M. Vasey explique que cette séance a été l'occasion de se rendre compte d'un important problème de coordination. Il a ainsi été convenu que la commune prenne le pilotage des projets pour les coordonner. Le bureau d'architectes-urbanistes Tanari a présenté une offre pour avoir différentes étapes dans le suivi. Il s'agit, dans une première étape, de faire un plan qui réunit tous les projets en cours. Ensuite, il sera possible de faire des propositions sur les points qui posent problème. La deuxième étape concerne une consultance sur deux ans pour participer et conseiller la commune sur les séances de coordination. Ensuite, il y a une phase qui consisterait à développer tout le processus sur la parcelle communale n° 614. Enfin, il y a le plan-guide, mais, vu les urgences qui sont apparues, il a semblé préférable de remettre ce dernier point à plus tard.

La prochaine séance de la commission des bâtiments et emplacements se tiendra donc le **4 novembre 2014 à 20h00**. Une séance est également agendée au **mardi 2 décembre 2014** sous réserve d'être annulée si elle n'est pas nécessaire.

- **M. Schlipf** signale que la commission des routes se réunira le **samedi 1^{er} novembre 2014** à 9h00. Rendez-vous au tea-room de Dardagny.
- **M. Zumbach** annonce une séance de la commission sociale le **25 novembre 2014** à 19h30.
- **Mme Guyot** rappelle que l'Escalade aura lieu le **9 décembre 2014**. Les conseillers municipaux peuvent venir aider pour la mise en place et le débarrasage.
- Les décorations de Noël se dérouleront le **6 décembre 2014** à 9h00 au château.
- Le repas des aînés aura lieu le **samedi 8 novembre 2014**, mais il ne s'agira pas d'une raclette. 200 personnes ont été invitées et il est prévu que le repas se déroule à la salle des Fêtes du château, mais il faudra vérifier si ce choix convient en fonction du nombre d'inscriptions.
- **M. Burnand** fait remarquer qu'il faut s'assurer que l'installation électrique sur scène soit en état d'être utilisée par l'orchestre.

Mme Zoller rappelle qu'il y a ce jour un exercice de la compagnie des sapeurs-pompiers et que les membres du groupement intercommunal partiront donc à 15h45.

- La réouverture du local des jeunes a eu lieu le 10 octobre 2014. **Mme Guyot** remercie les nombreux conseillers municipaux qui étaient présents. Beaucoup de jeunes sont également venus le samedi.
- **Une séance de la commission scolaire a été fixée au 27 octobre 2014** au local du GIAP. Deux représentants de l'exécutif d'Aire-la-Ville ont été conviés pour discuter du dossier de la crèche.
- Le passage à deux services aux cuisines scolaires s'est très bien déroulé et cela se passe également très bien avec la nouvelle aide, Mme Carmelina Barradas. Il faut également signaler que la nouvelle présidente de l'APE est Mme Mafalda Dos Santos.
- **M. Duchêne** annonce qu'une nouvelle table sera ajoutée à celles existantes dans la salle des Chevaliers afin de pouvoir accueillir les deux nouveaux conseillers municipaux. Par ailleurs, les tables du foyer ont aussi été changées. Elles sont maintenant sur roulettes. La commune conserve les anciennes tables pour l'instant.

4) **Rapport de la séance des commissions « sociale, culture et jeunesse » et « manifestations » du 23 juin 2014**

Mme Guyot apporte quelques informations complémentaires. Par rapport aux samedis de ski, Mmes Murielle Ramu, Sophie Dugerdil et elle-même travaillent à fond sur ce dossier. Cela devrait donc se faire. Quant au Community Day de l'usine Firmenich, elle a adressé un dossier à l'entreprise mais n'a reçu encore aucune réponse.

M. Burnand note qu'il est écrit Burkina Fasa au lieu de **Burkina Faso** dans le rapport.

Le rapport des commissions « sociale, culture et jeunesse » et « manifestations » est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

5) **Rapport de la séance des commissions « sociale, culture et jeunesse » et « manifestations » du 24 septembre 2014**

Mme Guyot note que la séance du 24 septembre 2014 a été fixée au mois de mai. Malgré cela, il y a quand même eu beaucoup d'excusés.

M. Burnand signale que le dernier paragraphe doit dire que « **« Le Voyageur »** est une annexe mobile » et non que « Le Mamco est une annexe mobile ».

Mme Jaquier propose de remplacer « OMG » par « **ONG** » dans le dernier paragraphe du rapport.

Le rapport des commissions « sociale, culture et jeunesse » et « manifestations » est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

6) **Rapport de la commission « bâtiments » du 3 septembre 2014**

M. Vasey répond volontiers aux questions sur le rapport de la commission.

M. Zumbach aimerait savoir si les personnes présentes ont été convaincues par ce qui a été présenté lors de cette séance.

M. Vasey signale tout d'abord qu'il y a eu plusieurs séances (avant Pâques, en été et celle du mois de septembre). Lors de la séance du 3 septembre 2014, Mme Gfeller, chargée de projet au service de la renaturation des cours d'eau, est venue avec un exemple sur la base duquel des chiffres ont été présentés. Une coordination a également été faite, puisque Mme Gfeller est allée voir les architectes des projets voisins. Cela avait donc l'air sérieux et les commissaires ont pu ressentir une forte volonté de dialogue. **M. Vasey** fait également savoir qu'une convention sera mise en place. Un élément important est que l'État prendra tous les frais d'entretien pendant trois ans.

M. Schlipf estime qu'il faudra bien vérifier que tout ce qui a été déclaré au cours des différentes séances soit mis noir sur blanc dans la convention.

M. Carrara ajoute que la convention doit également prévoir qui dira stop, en particulier au niveau de la sécurité, si le succès va au-delà des prévisions.

M. Zumbach note que Mme Gfeller a cité une zone à Versoix qui s'appelle la Bécassine.
M. Duchêne précise que cette zone se trouve au bord du lac à Versoix.

M. Vasey pense qu'il faut voir les autres enjeux par rapport à ce projet. L'enjeu de cette réalisation est lié au déplacement de la route de Challex. Celle-ci va être partiellement doublée, dans un premier temps, puisque les immeubles en construction nécessitent un nouvel accès. Toutefois, aussi longtemps qu'elle ne sera pas prolongée – ce qui représente

la part payée par l'État – il n'y aura pas de projet de renaturation. Mme Gfeller dit clairement que l'État n'a actuellement pas de fonds pour faire la suite de cette route. Dans ce cadre, si la commune n'accepte pas le projet, cela donnera un signe négatif au Grand Conseil. Le risque serait alors d'avoir une route à moitié terminée en plus d'une route au bord du Rhône.

M. Duchêne a entendu qu'il fallait écrire au département de l'environnement, des transports et de l'agriculture de M. Bathassat concernant la route de Challex, mais il aimerait savoir qui a été chargé de le faire.

M. Carrara indique que rien n'a été décidé, mais l'idée était de le faire en commun avec tous les partenaires afin d'avoir plus de poids.

Mme Guyot précise que le courrier doit être écrit par la Mairie. Il faut se rendre compte, comme l'a dit M. Vasey, que, si la route ne va pas jusqu'au bout, il n'y aura pas de projet de renaturation. **Mme Guyot** pense notamment aux gens qui achètent des appartements en pensant qu'il y aura une zone de loisirs.

M. Duchêne va écrire directement au DETA en adressant une copie aux autres entités impliquées.

M. Wyss fait remarquer qu'il était prévu que chacun écrive de son côté, mais surtout la commune pour montrer son intérêt. Il avait également posé la question de savoir pourquoi l'État n'a pas les moyens nécessaires alors qu'il sait depuis des années que la route doit être déplacée. Mme Gfeller a répondu que le budget de 150 millions de francs a été divisé par trois et que, si un nouveau quartier se construit dans le canton, il aura la priorité pour la construction des routes. Dès lors, elle a dit qu'il est important que la commune montre son intérêt afin que l'État voie que ce n'est pas une route secondaire et qu'elle est importante pour La Plaine.

M. Schlipf pense que, pour faire pression, la commune peut aussi dire qu'elle ne participera plus à la renaturation si la route n'est pas complètement terminée en 2016.

M. Duchêne estime que, dans la mesure où ce courrier est adressé à un conseiller d'État, il faut quand même tenir des propos modérés.

M. Vasey fait remarquer qu'il faudra joindre le préavis du jour à ce courrier.

Le rapport de la commission « bâtiments » est approuvé à unanimité.

M. Wyss signale qu'il ne semble pas nécessaire d'énumérer tous les points dans le préavis, mais de dire que la commune accepte cette zone de renaturation selon la convention qui suivra. Cela signifie qu'il faudra faire très attention au contenu de celle-ci.

M. Vasey pense qu'il n'est pas possible de dire que la commune accepte le projet sous condition de la convention qui sera prévue. Il faut tout de même faire ressortir certains éléments, dont la rédaction d'une convention.

M. Duchêne confirme que le préavis positif de la commune ne sera pas conditionnel, tout en précisant qu'elle a pris note du résultat des discussions et des engagements de l'État.

7) Révision préavis communal du PLQ « plan du Rhône » - volet renaturation

M. Vasey indique qu'il s'agit aujourd'hui de savoir si le Conseil municipal accepte de transformer son préavis négatif en un préavis favorable à ce projet de mise à l'enquête publique. Il fait d'ailleurs remarquer que le titre de ce point à l'ordre du jour n'est pas correct puisque le PLQ est accepté depuis longtemps. Le préavis concerne le volet de renaturation.

M. Duchêne précise qu'il s'agit effectivement de la réalisation du volet renaturation du PLQ 29762, aménagement d'une zone de baignade et loisirs et d'une zone de nature.

M. Zumbach est convaincu par les explications de M. Vasey. Il note également que le préavis doit être rendu d'ici au 30 octobre 2014, mais il aurait aimé pouvoir le recevoir au préalable. En effet, il faudrait que le contenu de celui-ci soit clair pour tout le monde.

Mme Bovy rejoint M. Zumbach. Elle ne voit pas sur quoi le préavis du Conseil municipal va porter précisément.

M. Vasey explique que le Conseil municipal se prononce sur une demande d'autorisation de construire. Maintenant, des éléments ont été discutés par l'État et ils ont fait l'objet d'un procès-verbal. Formellement, la commune donne un préavis par rapport à un projet et non sur autre chose.

Mme Bovy aimerait savoir ce qui a changé par rapport à la situation qui a conduit la commune à donner un préavis négatif.

M. Vasey rappelle que la commune n'avait pas de réserves sur le projet, mais sur la gestion de celui-ci une fois sa réalisation terminée.

Mme Zoller aurait apprécié de recevoir un document listant les points de préavis négatifs afin de pouvoir les pointer. Cela permettrait de constater clairement comment le dossier a évolué.

M. Wyss relève que le rapport énumère les points négatifs.

M. Carrara confirme que ces différents aspects, notamment financiers, figurent bien dans le rapport. Il est ainsi question du financement des infrastructures, de la responsabilité des accidents, du coût des travaux, etc.

M. Duchêne ajoute que la Mairie va envoyer un préavis favorable avec une copie du rapport dans la mesure du possible (normalement un rapport de commission est un document interne à celle-ci).

La levée du préavis défavorable est acceptée par six voix favorables et deux abstentions.

Mme Bovy aimerait savoir précisément quel type de préavis a été voté par la commune (favorable, favorable sous réserve, etc.).

Mme Jaquier estime qu'il s'agit de donner un préavis favorable au vu des promesses annoncées par Mme Gfeller.

M. Vasey rappelle que le préavis est du ressort de l'exécutif communal. Certes, une discussion élargie a eu lieu et la commission des bâtiments et emplacements a rendu un rapport, mais c'est l'exécutif communal qui doit maintenant rendre le préavis. Si le Conseil municipal estime qu'il faut fixer des conditions, il doit signaler lesquelles à l'exécutif.

Mme Zoller estime qu'il s'agit de lever les conditions défavorables du précédent préavis.

Mme Bovy considère qu'il faut préciser que c'est un préavis favorable sous réserve de la réalisation des conditions posées par Mme Gfeller. Si le préavis favorable ne comporte aucune condition, il faut se demander ce qui garantit à la commune que ces conditions seront prises en compte.

M. Wyss confirme qu'il est prévu de faire référence aux rapports de Mme Gfeller.

Mme Bovy pense qu'il faut au moins annexer la lettre de Mme Gfeller au préavis de la commune.

8) Nomination des présidents et vice-présidents du local de vote pour 2015

M. Pottu indique que le Conseil municipal doit nommer les présidents et les vice-présidents du local de vote pour l'année 2015.

M. Wyss précise que les candidats aux élections ne peuvent pas s'occuper du local de vote le 19 avril 2015 et le 10 mai 2015.

M. Pottu note que les présidents et vice-présidents ont été nommés comme suit :

<u>Date</u>	<u>Événement</u>	<u>Présidence du local de vote</u>	
		<u>Président-e</u>	<u>Vice-président-e</u>
8 mars 2015	Votation populaire	M. Beck	M. Röthlisberger
19 avril 2015	Élection des Conseils municipaux et premier tour de l'élection des exécutifs communaux	M. Zumbach	M. Wyss
10 mai 2015	Second tour de l'élection des exécutifs communaux	M. Dugerdil	Mme Gros
14 juin 2015	Votation populaire	Mme Zoller	Mme Ramu
18 octobre 2015	Élection du Conseil national et premier tour de l'élection du Conseil des États	Mme Bovy	Mme Jaquier
8 novembre 2015	Second tour de l'élection du Conseil des États	Mme Zoller	M. Burnand
29 novembre 2015	Votation populaire	M. Pottu	M. Vasey

9) Présentation du budget 2015

M. Duchêne annonce qu'il va présenter le budget 2015.

M. Burnand précise que le budget a déjà été bien étudié par la commission des finances II.

M. Duchêne fait savoir que, en accord avec ses adjoints, il a décidé d'augmenter les jetons de présence des conseillers municipaux à Fr. 600 francs. Il ne faut pas oublier qu'il faudra multiplier ce chiffre par quinze dès l'année prochaine. Une rubrique a également été prévue pour les cadeaux des conseillers municipaux sortants.

M. Duchêne signale que le traitement du personnel a baissé. Cela vient notamment du fait que le nouveau cantonnier engagé gagnera un peu moins.

Page 2

- Le montant prévu à la rubrique 0501 « Informatique » présente une différence importante en raison de la réalisation du nouveau site Internet.

Page 3

- Le montant consacré à l'entretien des immeubles du château a été un peu diminué.

Page 4

- Le budget comprend une nouvelle rubrique de Fr. 7'600.- pour le matériel électoral. D'ailleurs, la commune va certainement recevoir une facture supplémentaire pour le traitement des votes anticipés.

- La cotisation à l'ACG a légèrement augmenté. Elle est de Fr. 3.60 par habitant. En effet, l'assemblée de l'ACG a décidé d'augmenter les membres du Bureau, les membres du comité, la présidence, les présidents des commissaires et les membres des commissions adéquats. Ces montants n'avaient pas été augmentés depuis 1993.

- Les frais d'arrondissement d'état civil ont baissé.

M. Schlipf aimerait savoir d'où viennent les revenus de la sécurité publique (rubrique 1).

M. Duchêne indique qu'il y a par exemple Fr. 6'500.- d'émoluments pour les cartes d'identité que la commune perçoit.

M. Wyss explique à M. Schlipf qu'il peut se référer aux sous-postes inscrits après le total de la rubrique 1 pour savoir d'où viennent ces revenus. La rubrique 1 « Sécurité publique » comporte en fait les sous comptes suivants : 10 « Etat Civil », 11 « Police municipale », 14 « incendie et secours » et 16 « Protection civile »

Page 5

- La rubrique concernant les frais du groupement intercommunal des pompiers a légèrement augmenté puisqu'il y a eu huit nouveaux sapeurs-pompiers à former.

M. Duchêne ajoute qu'il a été décidé de verser un montant de Fr. 10'000.- pour les jeunes sapeurs-pompiers. Chaque commune du Mandement versera cette somme pour constituer un fonds de départ. L'avantage est que ces jeunes pourront être directement incorporés aux compagnies de sapeurs-pompiers sans passer par l'école de formation.

M. Pottu aimerait savoir si ces jeunes peuvent participer aux interventions.

M. Duchêne répond que les jeunes ne peuvent pas participer aux interventions. Ils ne sont pas incorporés dans la compagnie.

- Par rapport au hangar feu, **M. Duchêne** signale qu'il y a une double rubrique d'amortissement (que l'on retrouve à plusieurs reprises dans le budget). Comme le budget présentait un bonus, il a été décidé d'amortir certaines rubriques qui se terminaient en 2016 ou 2017. Cela permettra d'avoir des liquidités pour les amortissements futurs. La commune n'est pas obligée de les utiliser, mais il faut les prévoir au budget pour pouvoir le faire le cas échéant.

Page 7

- La rubrique 2105 présente une grande différence en raison de l'amortissement extraordinaire de l'école de La Plaine.

- La rubrique « culture et loisirs » comporte un petit dépassement en raison de l'achat d'une stèle de Mozart qui sera installée dans la commune.

- En raison de la fête du premier août qui se déroulera dans la commune l'an prochain, le montant de la rubrique 30.318 passe de Fr. 1'000.- à Fr. 17'000.- en 2015. Elle comprend également les manifestations communales, notamment la manifestation en lien avec le MAMCO.

Page 9

- La rubrique « sport » est en hausse en raison de l'achat de la tondeuse-robot du stade. Il restera toutefois à la commission de déterminer si cet achat se justifie.

- Un petit supplément a été prévu à la rubrique 35.311 « autres loisirs », car la commune doit acheter quelques petits jeux pour le château et aux immeubles de La Planta.

Page 11

- Étant donné qu'il y a une nouvelle famille accueillante, la rubrique 54.318 passe de Fr. 21'150.- à Fr. 38'100.-. Cela coûte plus cher, mais cela permet d'avoir une option supplémentaire pour garder les enfants durant la journée.

- **Mme Zoller** constate qu'il n'y avait rien en 2014 dans le compte 54.436 « dédommagement de tiers » et qu'il y a maintenant Fr. 30'000.- francs. De même pour le « dédommagement de communes », il y avait Fr. 35'000.- et il n'y a rien au budget 2015.

M. Wyss confirme qu'il y a une erreur de ligne. Il faut mettre ces Fr. 30'000.- une ligne plus bas.

- Une augmentation a été prévue pour les dons aux associations suisses (rubrique 5800.365).

Page 12

- Concernant les routes communales, les travaux d'entretien ont été estimés à Fr. 177'500.-. Un amortissement extraordinaire a également été pris en compte au poste n° 6201.332.

Page 13

- La rubrique 7100.314 « protection des eaux » est en hausse. Un montant de Fr. 35'000.- supplémentaire a en effet été rajouté pour les canalisations. En 2014, le compte canalisations a déjà explosé et on peut craindre qu'elles causent encore des soucis en 2015.

Mme Zoller constate que la rubrique 7100.318 « honoraires ingénieurs » est passée de Fr. 2'000.- dans les comptes 2013 à Fr. 22'500.- dans le budget 2015.

M. Duchêne répond qu'il s'agit notamment des honoraires de Lachenal. Fr. 10'000.- d'augmentation sont également liés au SITC.

- La rubrique 7100.452 comprend une recette de Fr. 191'000.- qui correspond à la prise en charge de l'amortissement de l'assainissement de la commune. Ce sont les chiffres que la commune a reçus de la part de l'État.

- Il y a une augmentation concernant le nettoyage des containers enterrés (7200.314). Il est en effet prévu deux nettoyages complets, un au printemps et l'autre à l'automne, et un nettoyage plus léger au milieu de l'été étant donné qu'il y a eu des plaintes concernant les odeurs. Au départ, un nettoyage avait été prévu tous les mois entre le printemps et l'automne mais le coût était de Fr. 55'000.-. Le montant prévu au budget 2015 est maintenant de Fr. 30'000.-. Le contrat avec l'entreprise concernée a été revu en conséquence.

Mme Zoller se demande si les coûts d'enlèvements et de traitement des déchets (7200.318) ne devraient pas baisser puisque les sondes ont été activées.

M. Duchêne explique qu'il n'y avait pas de baisse prévue étant donné que le coût est fixé au tonnage et que celui-ci ne fait qu'augmenter.

Page 15

- Un montant de Fr. 80'000,- est prévu pour la réfection du mur du cimetière (7400.314).
- La rubrique 7801.435 « panneaux photovoltaïques hangar » présente les Fr. 50'000.- de revenus que la commune prévoit de recevoir pour la vente de kWh.
- Concernant la rubrique 7900.318 « honoraires aménagement territoire », les honoraires concernant l'aménagement du territoire ont été augmentés de Fr. 20'000.-.

Page 16

M. Duchêne rappelle que les chiffres pour les impôts sont directement fournis par l'État.

- En ce qui concerne la péréquation financière, à la rubrique 9000.341, Dardagny est une commune relativement pauvre en termes d'indice de capacité financière et cela joue en sa faveur. Cela dit, ce chiffre sera peut-être différent l'année prochaine.
- La taxation des personnes morales est légèrement en augmentation et se situe maintenant à Fr. 245'000.-.
- Les impôts pour personnes physiques baissent légèrement par rapport à l'année précédente et présentent un montant de Fr. 2'890'000,-.
- Comme Dardagny est un peu plus pauvre, Les montants provenant du fonds de péréquation passent de Fr. 360'000.- en 2013 à Fr. 428'000.- au budget 2015.
- Le montant prévu pour la taxe professionnelle a été fixé prudemment à Fr. 550'000.-. Elle a été de Fr. 699'000.- en 2013 et 2014, mais ces montants sont recalculés tous les deux ans par rapport aux chiffres d'affaires des sociétés installées sur notre commune.

Page 17

M. Duchêne indique que, au final, le budget 2015 prévoit un bonus de Fr. 225.-.

M. Duchêne signale que les commissaires peuvent contacter M. Wyss s'ils ont encore des questions ou des remarques.

M. Duchêne fait remarquer que le budget 2015 ne prévoit pas d'investissement.

M. Burnand remercie M. Wyss et la Mairie pour le travail effectué.

10) Propositions individuelles

- **M. Wyss** a reçu des billets pour la Revue. Il distribuera ceux-ci aux personnes qui le souhaitent.
- **M. Schlipf** souhaite disposer du détail des coûts du PNI pour la commune lorsque tous les comptes auront été bouclés.

M. Duchêne note que cette information figurera de toute façon dans les comptes de la commune.

- **M. Pottu** indique que les conseillères et conseillers municipaux sont cordialement invités au vernissage de « Elle était une fois » dans le cadre de la quinzaine « égalité entre femmes et hommes », le 10 novembre 2014 à 18h30 au Grütli.
- **Mme Ramu** signale qu'il y aurait une invasion de mouches au local parascolaire.

M. Burnand indique qu'une réunion aura lieu le 27 octobre 2014 au local du GIAP. Cela sera l'occasion de prendre une décision concernant une situation qui dure depuis trop longtemps par rapport aux odeurs de ce local.

- **Mme Ramu** aimerait savoir pourquoi le cours de zumba bénéficie de la diffusion d'un tous-ménages avec le papier bleu de la commune alors que c'est un cours privé et non une association à but non lucratif. C'est une bonne chose que la commune informe les habitants de l'existence de ces cours, mais elle se demande si elle doit le faire pour des activités lucratives.
- **Mme Jaquier** fait savoir qu'il y a eu deux personnes défaillantes et une excusée parmi les jurés électoraux lors des dernières votations. Une de ces personnes défaillantes l'a contacté deux jours après en disant qu'elle n'avait pas pu venir. À la question de savoir si elle devait produire un certificat médical, Mme Jaquier lui a répondu positivement. Elle trouve cela important parce qu'il ne faut pas prendre ce devoir citoyen à la légère.

M. Burnand précise qu'une des personnes concernées était en vacances. Elle n'a donc pas pu récupérer la lettre recommandée à La Poste et celle-ci a été renvoyée à l'expéditeur.

Mme Jaquier fait remarquer qu'il doit y avoir huit personnes au minimum pour s'occuper du local de vote, quitte à en renvoyer chez eux le jour même.

M. Pottu lève la séance à 22h56.

Le président

Une conseillère municipale

Le Secrétaire

François Pottu

Murielle Ramu

Roger Wyss